

Start date: 25/11/06  
Web Publisher Category: (eg SVAW)

## Bahreïn

### Il faut fournir d'urgence des logements adéquats

*Je m'appelle Um Issa. J'ai été mariée en 1994 ; j'avais tout juste seize ans. Mes deux enfants sont âgés de dix ans et deux ans. Mon mari m'a vraiment fait mal – il me rouait souvent de coups, et une fois il m'a violée. Il se droguait et il commettait des vols chez nous. Il ne travaillait pas, il n'apportait pas d'argent au foyer et il ne nous traitait pas bien, ni moi ni les enfants.*

*À bout de patience, je me suis adressée au tribunal de la charia [droit musulman]. Le tribunal ne m'a pas aidée et le juge reportait constamment l'audience. J'ai passé trois années de ma vie dans les tribunaux, et ce n'est pas fini. Ils veulent que je renonce à mes droits de garde des enfants et même à la maison.*

*L'audience devait finalement avoir lieu en septembre 2006. Et ils reportent toujours la date, pourquoi ? À quoi bon nous faire perdre notre temps ?*

*La maison est à lui. Elle lui a été attribuée dans le cadre d'un programme de logement, mais c'est moi qui la paie. Comme il ne travaille pas, ils retiennent tous les mois une partie de mon salaire. Maintenant c'est lui qui habite dans la maison et il se drogue, et moi je suis dans la rue avec mes enfants.*

Il y a une multitude de cas similaires dans les pays du Golfe ; certaines femmes choisissent de quitter le foyer conjugal tandis que d'autres sont forcées de subir une relation abusive parce qu'elles n'ont nulle part où aller.

Les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui comprend l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, Oman et le Qatar, n'offrent pas de logements temporaires adéquats. Cela signifie que les femmes n'ont généralement pas la possibilité de chercher à obtenir justice dans un environnement sûr.

Dans ces pays il n'existe pas de centres d'accueil pour femmes victimes de violences subventionnés par l'État. Des organisations caritatives et certaines ambassades ont tenté d'héberger des victimes de violence domestique dans des foyers ou d'autres logements. Toutefois, les quelques refuges ainsi mis en place n'offrent souvent qu'une aide limitée.

### **[Call to action]**

Écrivez au secrétaire général du CCG en appelant tous les gouvernements du CCG à prendre des mesures immédiates pour accorder aux femmes et aux jeunes filles victimes de violences le soutien dont elles ont besoin, ainsi que des logements sûrs et adéquats.

### **[Sample letter]**

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation : les femmes et les jeunes filles subissant des violences au foyer n'ont pas accès à des logements temporaires adéquats dans les pays du CCG.

Je vous prie instamment de prendre des mesures immédiates pour venir en aide à ces personnes en veillant à la création de lignes téléphoniques directes avec les institutions qui

leur offrent une protection, et à la mise en place de logements sûrs et adéquats pouvant préserver les femmes et les enfants de ces violences.

Je vous demande également d'exhorter les gouvernements du CCG à garantir qu'une action sérieuse soit entreprise pour mettre un terme à la discrimination liée au genre, car cette discrimination facilite la violence contre les femmes.

Cet appel s'inscrit dans le cadre de la campagne mondiale d'Amnesty International visant à marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes, le 25 novembre. La campagne met un accent particulier sur les centres d'accueil pour les victimes de violences domestiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

**[Target contact details]**

Abdul Rahman Bin Hamad Al Attiyah  
Secretary General  
The Gulf Cooperation Council (GCC)  
PO Box 7153  
Riyadh 11462  
Arabie saoudite  
Tél. : + 966 (1) 482 7777  
Fax : + 966 (1) 482 9089